

Marcel LOZANO
 Agent Immobilier
 Marchand de listes
 Ancien clerc de notaire
 105 Avenue André Malraux
 57000 METZ



Siège: 03 87 63 45 19
 succursale: 03 82 53 59 00
lozanoimmobilier@gmail.com
www.lozano-immobilier.com

Succursale
 8 rue du Luxembourg
 57330 Hettange-Grande

Metz, le 1^{er} janvier 2019

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE

A compter du 1^{er} janvier 2019

L'IMMOBILIER D'HABITATION

sauf convention contraire entre les parties

Il est ici précisé qu'il existe une variation d'honoraires entre ceux pratiqués pour les biens commercialisés par le siège de Metz, et ceux pratiqués par notre succursale d' Hettange-Grande ; ceci pour tenir compte de la concurrence existante entre notre succursale d' Hettange-Grande et les tarifs appliqués par les agences limitrophes ainsi que les tarifs des agences Luxembourgeoises.

Chaque mandat comporte la référence du négociateur rentrant AINSI que la référence à l'entité d'attache (siège ou succursale) déterminant l'application du présent barème à l'un ou l'autre des tarifs ci-après pratiqués.

A) - ENTITÉ D'ATTACHE SIÈGE

1) AGENCE IMMOBILIÈRE (activité TRANSACTION SUR IMMEUBLES) :

Tarifs « Transactions »:

A) Mandat de VENTE avec commission à charge VENDEUR :

- charge : sauf convention contraire : VENDEUR
- montant : sauf convention contraire, ces honoraires sont dégressifs et calculés sur le prix souhaité par le propriétaire du bien mis en vente :
- tranche au-delà de 150.000€ : 4% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)
- tranche de 100.000€ à 150.000€ : 5% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)
- tranche inférieure ou égale à 100.000€ : 6% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)

Avec, quel que soit la valeur du bien mis en vente, un minimum de 6.000€ TTC d'honoraires.

Pour un bien mis en vente 170.000€. Calcul :

| | |
|---|---------|
| - tranche inférieure ou égale à 100.000€ : | 6.000€ |
| 100.000€ x 6% TTC= | |
| - tranche de 100.000€ à 150.000€ : | 2.500€ |
| 50.000€ x 5% TTC= | |
| - tranche au-delà de 150.000€ : | 800€ |
| 20.000€ x 4% TTC= | |
| | ----- |
| Total d'honoraire pour un bien à 170.000€ : | 9.300 € |

Exemple 2 :

Pour un bien mis en vente 50.000€. Calcul :

Le calcul serait le suivant : 50.000€ x 6% = 3.000€ . Toutefois l'agence prend un minimum de 6.000€ par transaction. C'est donc 6.000€ d'honoraire qui seront dus.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

B) Mandat de RECHERCHE avec commission à charge ACQUÉREUR :

Honoraire forfaitaire de 6,25% du prix de vente commission comprise, du bien recherché

A) et B) :

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité etc) n'est dû avant la conclusion d'un contrat de vente.

Tarifs « Locations »:

| | À la charge du LOCATAIRE | À la charge du BAILLEUR |
|---|---|---|
| - prestation de [] visite | | |
| - prestation de [] constitution du dossier | TTC: 8€/m ² de surface habitable | TTC: 8€/m ² de surface habitable |
| - prestation de [] rédaction du bail | | |

| | | |
|--|---|---|
| - établissement de l'état des lieux d'entrée | TTC: 3€/m ² de surface habitable | TTC: 3€/m ² de surface habitable |
| - autres prestations (à la charge exclusive du BAILLEUR) | Néant | néant € ttc |
| | | |

Les honoraires de location sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire dans le cadre de la Loi du 06-07-1989.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

2) VENTE DE LISTES OU DE FICHIERS (activité Marchand de listes) :

Honoraires :

- liste unique : 1 mois de loyer sans charges . Honoraires TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement 20%)
- liste multiple : 1 mois de loyer sans charges – loyer le plus élevé de la liste multiple fournie. Honoraires TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement 20%).
- charge : ACHETEUR DE LISTE

B) - ENTITÉ D'ATTACHE SUCCURSALE

1) AGENCE IMMOBILIÈRE (activité TRANSACTION SUR IMMEUBLES) :

Transactions :

- charge : sauf convention contraire

:

ACQUÉREUR

- tranche au-delà de 150.000€ : 3% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)
- tranche de 100.000€ à 150.000€ : 4% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)
- tranche inférieure ou égale à 100.000€ : 5% TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement tva à 20%)

Avec, quelle que soit la valeur du bien mis en vente, un minimum de 5.000€ TTC d'honoraires.

Exemples de calcul d'honoraires :

Exemple 1 :

Pour un bien immobilier mis en vente 170.000€. Calcul :

| | | |
|--|---------------------|---------|
| - tranche inférieure ou égale à 100.000€ ; | 100.000€ x 5% TTC = | 5.000 € |
| - tranche de 100.000€ à 150.000€ ; | 50.000€ x 4% TTC = | 2.000 € |
| - tranche au-delà de 150.000€ ; | 20.000€ x 3% TTC = | 600 € |
| | | ----- |

Total d'honoraire pour un bien immobilier à 170.000€ : 7.600 €

Exemple 2 : Pour un bien mis en vente 50.000€. Le calcul serait le suivant : 50.000€ x 5% = 2.500€ . Toutefois l'agence prend un minimum de 5.000€ par transaction. C'est donc 5.000€ d'honoraire qui seront dus.

Locations :

| | À la charge du LOCATAIRE | À la charge du BAILLEUR |
|--|---|---|
| - prestation de [] visite | TTC: 8€/m ² de surface habitable | TTC: 8€/m ² de surface habitable |
| - prestation de [] constitution du dossier | | |
| - prestation de [] rédaction du bail | | |
| - établissement de l'état des lieux d'entrée | TTC: 3€/m ² de surface habitable | TTC: 3€/m ² de surface habitable |
| - autres prestations (à la charge exclusive du BAILLEUR) | Néant | néant € ttc |
| | | |

Les honoraires de location sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire dans le cadre de la Loi du 06-07-1989.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

2) VENTE DE LISTES OU DE FICHIERS (activité Marchand de listes) :

Honoraires :

- liste unique : 1 mois de loyer sans charges . Honoraires TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement 20%)
- liste multiple : 1 mois de loyer sans charges – loyer le plus élevé de la liste multiple fournie.

Honoraires TTC dont TVA au taux en vigueur (actuellement 20%).

- charge : ACHETEUR DE LISTE

Marcel LOZANO : RCS Metz n° A 402 663 058 ; n° Siret 40266305800012 n° APE(NAF): 6831Z. Carte professionnelle n° 362 Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Marchand de Listes délivrée par la Préfecture de la Moselle; Absence de garantie financière. M. Lozano a choisi de ne détenir aucun fonds, effet ou valeur, autre que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission, à l'occasion des opérations spécifiées par l'article 1er (1° à 5°) de la Loi du 2 janvier 1970 .